



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Luxembourg, le 19 novembre 2020

Dépôt : Diane Adehm

PL 4542



Résolution :

Instauration d'une commission d'enquête dans le contexte du projet LUXEOSys

La Chambre des Députés,

Rappelant l'adoption en fin de législature dernière du projet de loi n°7264 autorisant le Gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite et son segment sol destinés à l'observation de la Terre (ci-après « projet LUXEOSys ») pour un montant total de 170.000.000 euros TVA non comprise (y inclus les frais liés à l'acquisition, le lancement et l'exploitation du satellite),

Rappelant dans ce contexte les affirmations du rapporteur du projet de loi n°7264 sur les ondes de la radio 100,7 : « Ech hu gemengt, et wier alles abegraff »,

Renvoyant toutefois à la revue de programme commanditée par le ministre de la Défense et présentée à la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire (ci-après la « Commission ») le 30 mars 2020, laquelle fait état d'une augmentation de l'enveloppe budgétaire de presque 140 millions d'euros, soit pratiquement le double du prix initialement prévu,

Rappelant qu'au vu de cette explosion des coûts, la Commission a décidé d'entendre les parties en charge du dossier,

Qu'il en est ressorti que :

- l'ancien ministre de la Défense et l'ancien directeur de la Défense savaient déjà en septembre 2018 que le budget voté était insuffisant,
- l'actuel ministre de la Défense et son directeur de la Défense en avaient connaissance au plus tard avant l'été 2019,

Qu'ils ont toutefois tardé à en informer la Commission,

Que l'audition des parties en charge du projet LUXEOSys n'a au demeurant pas permis de faire la lumière des tenants et aboutissants du dossier,

Que pire encore, au cours des entrevues, il est apparu que les déclarations des parties prenantes n'étaient pas concordantes et même contradictoires, notamment en ce qui concerne :

- la mise en place du segment sol, y compris les antennes,
- le rôle à assumer par l'Armée dans la prise en charge du projet,
- l'implication de la société LUXGOVSAT,
- la passation des marchés publics,
- la budgétisation du projet,

Qu'il s'ensuit que les députés ont été induits en erreur, manipulés, pour ne pas dire trompés,

Rappelant la fonction de contrôle que la Chambre des Députés est en droit d'exercer vis-à-vis du gouvernement dans un régime démocratique,


Notant dans ce même contexte que les moyens de la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire sont limités,

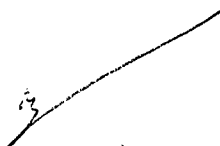
Décide

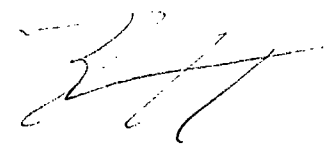
d'instituer une commission d'enquête conformément à l'article 64 de la Constitution, aux dispositions de la loi modifiée du 27 février 2011 sur les enquêtes parlementaires avec pour mission :

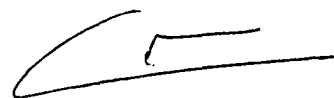
- d'examiner la genèse du projet LUXEOSys,
- de revoir la gestion du projet au sein de la Direction de la Défense et l'interaction de celle-ci avec les différentes parties prenantes,
- de vérifier le respect des procédures notamment en matière de passation des marchés publics,
- d'examiner les questions connexes qui pourraient surgir au cours de ses travaux,

de faire rapport à la Chambre des Députés conformément à l'article 12 de la loi précitée, et ce dans les meilleurs délais.


D. ADEHM


T. VANHOREN


D. WAGNER


S. CLEMENT